

Désignation d'un représentant de l'ENS de Lyon au CA du Musée des confluences

Vu le code de l'éducation,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-4 à L. 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel TRIZAC dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-401 du 27 novembre 2018 approuvant les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du musée des Confluences,

Vu la décision n° 2023-081 du 19 juin 2023 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) musée des Confluences, et notamment son article 7,

Vu la délibération n° I.4 du conseil d'administration du 8 novembre 2018 relative à la demande de création de l'EPCC « Musée des confluences » et approbation de ses statuts,

Vu la décision n° 2022-090 du 26 septembre 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 28 septembre 2023, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la désignation de Christine DETREZ, en qualité de vice-présidente Recherche de l'ENS de Lyon au conseil d'administration

de l'EPCC musée des Confluences, en remplacement de Yanick RICARD, à compter du 2 octobre 2023 et pour la durée du mandat restant à courir.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 21

Nombre de voix favorables : 21

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 28 septembre 2023

Le président de l'ENS de Lyon

Emmanuel TRIZAC

